



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/ERI/1
24 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1997
10-14 mars 1997, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC L'ÉRYTHRÉE (1997-1999)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragrophes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	3 - 9	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	10 - 11	4
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	12 - 33	5
A. Gouvernance et démocratisation	14 - 18	6
B. Décentralisation et développement régional	19 - 23	7
C. Gestion des ressources naturelles et de l'environnement	24 - 28	8
D. La femme et le développement	29 - 33	9
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	34 - 36	10
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour l'Érythrée (1997-1999)		12

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec l'Érythrée est le fruit de larges consultations entre le Gouvernement érythréen, le PNUD, ainsi que diverses agences spécialisées des Nations Unies, en particulier celles formant le Groupe consultatif mixte de programmation, et d'autres partenaires en développement. Ce cadre présente la meilleure façon pour le PNUD d'aider le Gouvernement, sur la période de 1997 à 1999, à s'efforcer de formuler des politiques et stratégies de développement socio-économique qui facilitent et favorisent la participation de tous les citoyens aux activités de programme. À ce jour, le PNUD a eu deux programmes de coopération avec ce pays : un programme d'urgence pour aider le Gouvernement dans son programme de reconstruction et de remise en état (1992-1993) et un programme de soudure pour la période 1994-1996.

2. Le plus important défi à relever en Érythrée va être d'améliorer la mise en valeur des ressources humaines et de consolider les institutions en vue de réaliser les tâches suivantes : a) éradication de la pauvreté et création de moyens d'existence durables; b) gouvernance et décentralisation; c) gestion des ressources naturelles et de l'environnement; et d) promotion du rôle de la femme dans le développement. Ces tâches sont plus impératives dans les parties rurales du pays. Le cadre de coopération s'inspire des leçons retirées par le PNUD des programmes précédents d'urgence et de soudure, ainsi que de l'exécution de programmes par d'autres partenaires en développement de l'Érythrée. L'on envisage de rendre le programme opérationnel en liaison directe avec les programmes de décentralisation, de remise en état et de reconstruction du Gouvernement. L'on aura ainsi un climat favorable pour mettre l'accent sur le développement humain durable dans le cadre des priorités du Gouvernement en matière d'amélioration des institutions et des ressources humaines.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

3. Depuis l'indépendance en 1991, le Gouvernement érythréen s'est engagé sur la voie du développement en se fondant sur une stratégie d'autosuffisance ouverte sur l'extérieur. Pendant les cinq premières années, le pays a consacré une grande partie de ses efforts à : a) assurer la réintégration des réfugiés de retour et des soldats démobilisés; b) remettre en état et reconstruire les infrastructures sociales et matérielles; c) mettre en place l'appareil de l'État et les institutions nationales; d) rédiger un projet de nouvelle constitution; et e) formuler de nouvelles politiques et examiner divers scénarios et stratégies de plans sectoriels d'action devant ouvrir la voie à la construction des capacités nationales indispensables et à une croissance et un développement durables. Il s'agit pour le Gouvernement d'avoir une politique de développement axée sur la personne humaine et fondée sur la justice sociale, mettant le même accent sur la formation du capital physique et social en harmonie avec les principes du développement humain durable.

4. Si l'on ne dispose pas de beaucoup de données économiques fiables, en particulier sur le produit national brut et le produit intérieur brut, l'agriculture de subsistance reste l'activité prédominante des zones rurales où la production est handicapée par le climat aride et semi-aride et par des pratiques agricoles de qualité inférieure. Au plan national, la production de biens et de services est très faible et le pays connaît un degré élevé

d'insécurité alimentaire. Les activités lucratives sont rares en dehors de l'agriculture dans les zones rurales puisque les industries de transformation des matières premières agricoles sont peu développées.

5. Les effets combinés des sécheresses répétées, du défrichement des terres pour l'agriculture et du déboisement des produits ligneux utilisés pour le bâtiment et le chauffage ont gravement endommagé l'environnement, en réduisant énormément les ressources en terre, en eau et en forêt. Le taux élevé de croissance démographique (3 %) fait aussi pression sur la production agricole et a accéléré les pénuries alimentaires dans le pays.

6. Une étude publiée par la Banque mondiale le 13 juin 1996 à propos de la situation du paupérisme en Érythrée (15595-ER) montre que sur une population estimée à 3,5 millions d'habitants, 80 % vivent dans les zones rurales sujettes aux sécheresses et subsistent grâce aux cultures, à l'élevage et aux échanges connexes. Les résultats préliminaires d'une étude du PNUD et du Gouvernement destinée à identifier les groupes les plus vulnérables de la société confirment que les habitants des zones rurales, en particulier ceux vivant dans les plaines dépendant d'une agriculture pluviale, souffrent des sécheresses répétées et peuvent être considérés comme le groupe le plus vulnérable.

7. On estime que 8 % seulement de la population a accès à de l'eau potable, tandis que moins de 1 % de la population rurale et environ 44 % de la population urbaine ont accès à des services d'assainissement. Vingt-cinq pour cent environ de la population a accès aux vaccinations. Le taux de mortalité infantile est d'environ 203 pour 1 000 naissances vivantes, ce qui témoigne de la mauvaise nutrition et de la mauvaise santé des populations. Environ 75 % des quelques 183 installations sanitaires du pays se trouvent en zones urbaines. Le taux d'analphabétisme des adultes est de 80 % pour les hommes et de 85 % pour les femmes. Afin de combler le fossé entre les régions en matière d'accès aux soins de santé primaires et autres services sociaux de base, comme pour les infrastructures sociales et matérielles, la politique de décentralisation adoptée récemment offre de grandes possibilités de surmonter la situation de paupérisme que révèlent ces indicateurs. Le défi à relever va être de concevoir des stratégies qui assurent aux victimes de la pauvreté d'être à la pointe de la solution des problèmes qui les affectent et de déterminer le rôle d'appui que le Gouvernement, les partenaires en développement et autres bailleurs d'assistance peuvent et doivent jouer.

8. Par ailleurs, la demande de logements de base, en zones rurales comme en zones urbaines, est beaucoup plus importante que les capacités d'offre des pouvoirs publics. Les infrastructures essentielles, même là où elles existent, sont en très mauvais état. La participation des communautés, avec l'aide des pouvoirs publics et de leurs partenaires en développement, offrirait d'énormes possibilités non seulement de fournir des infrastructures matérielles mais de les mettre en place sur une base durable. Comme le secteur structuré ne peut absorber qu'une petite partie des chômeurs, les pauvres des villes comme des campagnes doivent se procurer des emplois occasionnels pour subsister. L'incertitude associée à ce type d'emploi et le fait qu'ils ne disposent pas de moyens de production interdisent pratiquement aux pauvres de disposer durablement des revenus indispensables à leur subsistance.

9. La participation des femmes à la lutte d'indépendance et maintenant à la vie politique du pays a inscrit la question de l'égalité des sexes à l'ordre du jour du développement national. Il ressort de diverses études que 47 % des ménages érythréens ont des femmes à leur tête mais que 15 à 20 % seulement d'entre elles savent lire et écrire. Des facteurs socioculturels continuent aussi d'affecter le statut de la femme dans la société en général et plus particulièrement dans la vie économique du pays. Les principaux défis à relever dans ce domaine sont de trouver comment tirer parti du rôle joué par les femmes dans la lutte de libération et dans le développement actuel du pays et comment concevoir des stratégies qui intègrent les femmes dans toutes les activités socio-économiques.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

10. Le PNUD offre sa collaboration au Gouvernement depuis mars 1992, date à laquelle un Bureau de liaison a été mis en place à Asmara, doté d'une affectation initiale de 6 millions de dollars prélevés sur le chiffre indicatif de planification (CIP) de l'Éthiopie, pour la période de 1992 à 1993, afin de répondre immédiatement aux besoins d'urgence du pays en termes d'amélioration des capacités et de consolidation des institutions, tout de suite après la guerre. Cette phase d'urgence a été suivie par un programme de soudure sur 1994-1996 afin de consolider les capacités de gestion du secteur public, de favoriser la transparence et la préparation de compte rendu dans la gestion du personnel, d'évaluer les besoins de formation du secteur public et de mettre en place un système de gestion informatisé. Ce programme a aussi contribué au rapatriement et à la réinstallation d'environ 26 000 des 400 000 Érythréens réfugiés au Soudan, facilité la préparation de la constitution, consolidé des institutions macro-économiques essentielles pour la gestion économique et financière et mis en place l'Institut érythréen de gestion qui forme d'ores et déjà environ 70 gestionnaires par mois.

11. Malgré ces réalisations du programme de soudure, le PNUD sait qu'il serait possible d'accomplir encore plus en faisant plus attention à la formulation et à l'exécution du programme. Par exemple, si l'approbation des programmes et l'engagement de ressources pour le programme de soudure se sont effectués dans des limites acceptables, les débours et l'exécution restent en deçà du seuil acceptable. Il est aussi évident que, pour aboutir aux visions et objectifs de tous dans l'Érythrée actuelle, maintenir constamment le dialogue et faire preuve de souplesse sont des stratégies indispensables, en particulier eu égard aux moyens devant permettre au PNUD de répondre aux besoins prioritaires du Gouvernement. À cette fin, un des rôles importants du PNUD va être d'aider le Gouvernement à réaliser ses programmes destinés aux populations éloignées à la base, qui devraient avoir un impact important sur les autres partenaires en développement de l'Érythrée. La volonté du Gouvernement de coopérer véritablement avec le PNUD pour formuler et gérer les programmes futurs est un important résultat de la coopération passée. Tous les programmes à venir devraient se fonder sur un dialogue intensif qui permette au PNUD et au Gouvernement de se mettre d'accord sur leurs rôles respectifs.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

12. Conformément aux objectifs et priorités du Gouvernement, le cadre de coopération mettra exclusivement l'accent sur les aspects suivants :

a) consolidation des institutions et b) mise en valeur des ressources humaines et amélioration des capacités eu égard aux activités de coopération. Plus précisément, les stratégies suivantes seront adoptées :

a) Adoption progressive de l'approche-programme. L'on utilisait jusqu'à présent parallèlement approche-programme et approche-projet en fonction des besoins urgents et priorités du pays. La multiplication des projets place un lourd fardeau administratif sur les épaules du Gouvernement comme du bureau de pays du PNUD. L'approche-programme a cependant été instrumentale dans la mobilisation de ressources en provenance d'autres partenaires en développement. La stratégie suivie consistera donc à adopter progressivement l'approche-programme, en limitant l'approche-projet à de brèves interventions ponctuelles;

b) Mode national d'exécution. Dans le cadre d'une exécution nationale, le recours aux experts locaux sera une toute première priorité de l'exécution du programme, les experts étrangers n'étant utilisés que pour combler des manques éventuels. Pour assurer cette exécution nationale, une évaluation réaliste des capacités techniques du pays sera effectuée afin d'éviter tout retard inutile dans l'exécution du programme. Les institutions bénéficiaires seront informées des modes nationaux d'exécution avant le début de la réalisation du programme;

c) Promotion de la participation des populations. Le PNUD continuera de consolider les institutions de l'État, aux niveaux central et régional, mais dans le même temps, des interventions se feront en aval en établissant des comités communautaires/villageois et équipes sectorielles de travail et en assurant leur formation pour favoriser la participation locale à la base. Ces interventions viseront la création d'emplois indépendants et la réalisation de projets pilotes novateurs et lucratifs pour conférer aux populations un pouvoir économique tout en facilitant une saine gestion des ressources naturelles et de l'environnement;

d) Tirer pleinement parti de l'avantage comparatif du PNUD. En plus des avantages comparatifs habituels du PNUD - neutralité, impartialité et universalité - sa proche association avec la vision, les objectifs et les priorités de l'Érythrée en matière de développement lui confère une position particulièrement avantageuse pour répondre efficacement aux besoins de coopération technique du pays. Le PNUD continuera donc de s'efforcer de tirer le meilleur parti possible de cet avantage comparatif. Il s'agira notamment d'examiner attentivement et d'utiliser au mieux les diverses possibilités de financement et les instruments variés de coopération technique s'appliquant au pays;

e) Soutien aux conventions mondiales. Suite aux pourparlers avec le Gouvernement, le PNUD et les autres agences de développement des Nations Unies vont coopérer avec les pouvoirs publics pour permettre à l'Érythrée de traduire les conventions internationales en politiques et programmes nationaux concrets. À cette fin, la note de stratégie de pays déjà entamée consolidera certainement l'appui du PNUD et des autres agences des Nations Unies aux efforts de développement du pays.

13. Pour assurer la mise en valeur des ressources humaines, l'amélioration des capacités et la consolidation des institutions qui forment l'axe du cadre de coopération, l'accent sera mis sur les principaux domaines thématiques suivants : a) gouvernance et démocratisation; b) décentralisation et développement régional; c) gestion des ressources naturelles et de l'environnement; et d) la femme et le développement. Il s'agit de créer un climat favorable à la réalisation des objectifs d'éradication de la pauvreté, de création d'emplois et de moyens d'existence durables, de progrès des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, et de protection et régénération de l'environnement. Quoique les aspects concernant la femme et le développement se retrouvent dans d'autres thèmes, ils doivent faire l'objet d'un programme différentialiste spécifique. Ces thèmes sont présentés plus en détail ci-dessous.

A. Gouvernance et démocratisation

14. Objectif. Globalement, améliorer la gouvernance et démocratiser le processus de développement ont pour but de faire des Érythréens des citoyens intéressés, actifs et responsables en leur donnant le pouvoir politique de choisir leurs représentants à tous les niveaux du Gouvernement et de l'activité économique. En matière de gouvernance, l'accent sera mis sur les aspects suivants : comprendre les dispositions de la constitution, promouvoir le processus de démocratisation et l'approche participative au développement; faire mieux comprendre le système judiciaire, notamment les droits et privilèges des particuliers et des institutions et, plus important encore, les obligations de la société civile eu égard au respect des droits de l'homme; permettre à divers groupes à la base d'améliorer leur situation économique en développant leurs capacités et leurs ressources humaines; faciliter une bonne gestion du secteur public en améliorant l'efficacité et la productivité des fonctionnaires aux niveaux central et régional afin qu'ils puissent mieux appuyer les activités à la base.

15. Situation. Ces objectifs de développement se justifient par la situation actuelle en Érythrée. Les mesures qui serviront à calculer l'impact des programmes envisagés se baseront sur l'analyse contenues dans le chapitre I ci-dessus. Certains des principaux problèmes qu'il faudra surmonter se présentent comme suit : le cadre judiciaire national est insuffisant en fait de définition et de protection des droits de la personne humaine; le pays utilise des références juridiques de l'étranger, en contradiction avec les coutumes locales; les communautés ne sont pas bien au courant de la loi et il n'y a pas de personnel suffisamment qualifié pour administrer la justice aux niveaux régional et local. Le développement socio-économique exige un cadre juridique : il doit y avoir un climat économique favorable pour encourager la propriété, l'esprit d'entreprise, la mise en valeur des qualifications locales et la libre participation aux activités économiques.

16. Activités envisagées. Le projet de constitution a été soumis à l'examen des populations. Le PNUD et les autres partenaires vont continuer d'aider le Gouvernement dans ces efforts d'amélioration du processus participatif engagé avec la préparation du projet. Les activités suivantes seront entreprises : consolider les capacités des ministères, notamment ceux chargés de la justice, des autorités locales, de l'agriculture, du bâtiment, de l'industrie, des zones rurales et de l'adduction d'eau, pour leur permettre de formuler des plans et

stratégies de décentralisation assurant le développement au niveau local; organiser des réunions et meetings dans les régions, les districts, les villes et les villages pour expliquer les dispositions de la constitution; reproduire et diffuser tous les documents relatifs à la bonne gouvernance et à la démocratisation; organiser des cours de formation sur les droits, privilèges et obligations que la constitution confère aux particuliers; former des magistrats et autre personnel pour assurer l'administration de la loi dans les villages; aider à établir des lignes de communication entre les fonctionnaires du Gouvernement central et la société civile et aider à mettre au point du matériel de formation utile.

17. Partenaires possibles. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui participent d'ores et déjà aux activités concernant la gouvernance et la démocratisation devraient rester actif dans ce domaine. Il s'agit du PNUD, de l'Association internationale du développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et des pays suivants : Allemagne, Canada, États-Unis, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède. Les organisations non gouvernementales internationales suivantes sont aussi engagées : ACORD, Fédération luthérienne mondiale, OXFAM-UK et OXFAM-Canada. La poursuite de leur participation va dépendre des résultats de leurs pourparlers avec le Gouvernement sur leur rôle.

18. Résultats escomptés. Voici quels sont les résultats attendus : préparation, discussion et adoption de la constitution du pays; adoption de textes juridiques qui stipulent droits, privilèges et obligations; formation de magistrats et autres administrateurs de la justice dans les villages; amélioration et consolidation des capacités des ministères chargés de conférer pouvoir et responsabilités aux régions et aux communautés locales; amélioration des droits et privilèges des femmes et des enfants et formation des fonctionnaires.

B. Décentralisation et développement régional

19. Objectifs. Il s'agit de formuler et d'exécuter dans certaines régions un programme intégré de développement mettant l'accent sur la remise en état, la réinstallation, la réintégration et la construction de bases solides pour assurer un développement socio-économique autonome et durable. Le programme envisagé fera partie intégrante du programme gouvernemental de décentralisation. Le principal objectif est donc d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement afin d'améliorer les capacités et de mettre en valeur les ressources humaines, au niveau local et dans les communautés, pour soutenir sa politique de décentralisation. Ce programme comportera les aspects suivants : améliorer l'accès aux services sociaux de base - enseignement primaire, formation professionnelle, soins de santé primaires, eau et assainissement, logements de base; favoriser la création d'emplois productifs, de préférence indépendants, grâce à des activités lucratives novatrices; appuyer les efforts du Gouvernement visant la mise en place de plans et politiques intégrés exhaustifs de développement régional ciblant les groupes les plus vulnérables; mettre en place ou améliorer des systèmes d'évaluation et de supervision des programmes et projets locaux et faciliter l'aménagement d'infrastructures régionales. La décentralisation a pour objectif de faciliter la passation de divers pouvoirs, responsabilités et fonctions aux fonctionnaires locaux et régionaux en leur transférant le devoir d'efficacité et de compte rendu politiques, administratifs et financiers du Gouvernement central.

20. Situation actuelle. La pauvreté qui sévit dans le pays, la pénurie de moyens d'existence durables et la prévalence des groupes vulnérables font ressortir l'insuffisance des capacités locales, régionales et nationales de planification, formulation et conception de projets et programmes visant à surmonter les causes fondamentales et structurelles de la pauvreté comme de la dégradation de l'environnement. Les zones rurales érythréennes se caractérisent par l'insuffisance ou l'absence d'infrastructures matérielles, le manque de capacités institutionnelles solides offrant les services requis, comme des microbarrages, des systèmes d'irrigation, des routes de desserte, l'adduction d'eau potable, l'absence d'établissements d'enseignement et de formation, le faible niveau d'initiative et de participation des communautés au processus de réinstallation et de développement, l'absence de capitaux et autres moyens de production, le faible niveau de qualifications. De surcroît, les populations vulnérables n'ont pas été recensées pour permettre un ciblage stratégique et géographique des activités de développement humain durable et il n'existe que peu de possibilités d'emplois ou d'activités lucratives dans les zones rurales.

21. Activités envisagées. Les activités suivantes sont suggérées : consolider les capacités des ministères pour leur permettre de formuler des stratégies de planification et d'exécution décentralisées; appuyer la mise en place aux niveaux local et régional de comités communautaires et d'équipes de travail sectorielles en les dotant de modules de formation et d'amélioration des capacités; aider le Gouvernement à former des agents de vulgarisation qui seraient envoyés dans les régions, les localités et les communautés; et aider à créer des équipes communautaires chargées de la formation et de la résolution des problèmes.

22. Partenaires possibles. En plus des partenaires mentionnés au sujet de gouvernance et décentralisation, les organisations suivantes s'occupent de ce domaine : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour la population.

23. Résultats escomptés. Il s'agit de consolider les capacités des pouvoirs publics aux niveaux central et régional, de publier des principes directeurs pour la planification stratégique et de les diffuser aux organes régionaux et communautés locales; de créer aux niveaux local et régional des conseils, des comités et des équipes sectorielles qui fonctionnent avec l'aide des agents de vulgarisation et des équipes locales privées payantes; d'identifier les groupes vulnérables pour établir une géographie de la pauvreté qui serve aux activités de développement humain durable; de créer des emplois et des activités lucratives grâce à des programmes mis au point par les ministères chargés du tourisme, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, du bâtiment, de la santé et de l'éducation ainsi que grâce à des coopératives de crédit et de production.

C. Gestion des ressources naturelles et de l'environnement

24. Objectif. Une des pierres angulaires du développement du pays sera une exploitation efficace des ressources naturelles grâce à de bons systèmes de gestion de l'environnement. Le Gouvernement en est conscient et a déjà formulé des politiques et stratégies et préparé un projet de cadre juridique définissant les facteurs qui affectent l'environnement. En soutien à ces efforts, la

composante gestion des ressources naturelles et de l'environnement du programme a pour objectif : de consolider les institutions, avec notamment la formation du personnel responsable de l'environnement aux niveaux local, régional et central; de faciliter l'introduction et la diffusion de technologies écologiquement rationnelles; de favoriser la gestion de l'environnement à la base; de promouvoir des méthodes de conservation des sols et de l'eau, notamment le reboisement; de faciliter la mise en oeuvre de projets et programmes concernant l'environnement urbain et d'améliorer les systèmes informatisés de supervision et de gestion de l'environnement, terrestre et côtier, dans le cadre du Plan national érythréen de gestion de l'environnement.

25. Situation actuelle. Pour assurer l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement socio-économique, il faut gérer et exploiter correctement les ressources terrestres et marines. Il n'existe pas encore de système de gestion de l'environnement, rien n'arrête la dégradation des sols, les arbres abattus ne sont pas remplacés, l'érosion des sols est la conséquence logique du surpâturage et des cultures, la mer Rouge est tellement polluée que la diversité biologique y est compromise.

26. Activités envisagées. Pour résoudre tous ces problèmes, le PNUD fera porter sa coopération tout particulièrement sur l'amélioration des capacités et la promotion de la prise de conscience des moyens de protéger et de régénérer l'environnement. Une formation sera offerte aux personnels des pouvoirs publics aux niveaux central, régional et local. Ces activités de formation devraient avoir pour résultats des activités de formation à la base. Une activité essentielle sera l'introduction avec l'aide des unités spécialisées du PNUD d'autres sources d'énergie, renouvelables notamment. Le programme du Fonds pour l'environnement mondial portant sur la diversité biologique mettra l'accent sur la mer Rouge, pour laquelle les termes de référence d'un Programme d'action stratégique ont déjà été préparés.

27. Partenaires possibles. Pour le moment les partenaires potentiels sont le PNUD et le FEM. L'on espère qu'une fois achevé le Programme d'action stratégique pour la mer Rouge, il sera possible de trouver d'autres partenaires. En plus des ressources de base, on aura recours à d'autres sources, comme Capacités 21, le Système d'informations sur l'environnement (SIE) et le Programme de constitution de réseaux pour le développement durable pour financer certains éléments de ce programme.

28. Résultats escomptés. Il faudrait consolider les capacités de l'Agence érythréenne chargée de l'environnement, du Ministère des ressources marines et de tous les autres organes chargés des ressources naturelles et de l'environnement. Il s'agit de faire mieux comprendre les causes de la dégradation du milieu et des mesures à prendre pour le protéger, notamment la prévention de l'érosion des sols. Le plan national de gestion de l'environnement sera exécuté.

D. La femme et le développement

29. Objectif. Le thème de l'égalité des sexes devrait figurer en bonne place dans tous les programmes, mais un programme spécifique sera mis au point pour assurer que les femmes se voient attribuer la place qui leur revient dans la vie socio-économique du pays. Ce programme a pour objectif d'appuyer les efforts en

cours pour donner aux femmes un pouvoir économique en leur facilitant l'accès à des moyens de production, consolider les institutions de promotion de l'égalité des sexes comme l'Union nationale des femmes d'Érythrée et les organisations communautaires, offrir une formation en analyse des politiques et assurer le suivi et l'exécution du programme national en faveur des femmes.

30. Situation actuelle. Les droits socio-économiques des femmes ne sont pas en rapport avec la contribution qu'elles ont apportée à la lutte de libération et à l'économie du pays. Les femmes ne sont pas vraiment inscrites dans la vie socio-économique du pays. Elles n'ont que peu ou pas accès à des moyens de production et il n'existe pas d'institutions dotées de solides programmes de promotion de l'égalité des sexes. Aucun programme ne sert exclusivement à favoriser des approches participatives à la question de la femme et du développement.

31. Activités envisagées. Le principal objectif est de formuler un programme de promotion de la participation des femmes à certains programmes et de facilitation de leur accès au crédit et à des postes plus élevés dans les secteurs public et privé. Une formation spécialisée sera offerte pour permettre aux femmes d'occuper ce genre de postes. Toutes les femmes chefs de famille bénéficieront d'une formation spécialisée.

32. Partenaires possibles. En plus du PNUD, l'on compte sur la participation de l'Agency for International Development des États-Unis (US/AID) et des Gouvernements allemands et néerlandais. D'autres partenaires en développement devraient se présenter une fois la formulation et la mise en oeuvre du programme entamées.

33. Résultats escomptés. Il s'agira d'assurer la formation d'une masse critique de femmes dans divers domaines d'activité afin d'améliorer leurs qualifications. Des organisations communautaires de femmes seront créées et leurs capacités seront consolidées.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

34. Le principal mode d'exécution sera national. Dans tous les cas, le Bureau chargé des politiques macro-économiques et de la coopération économique internationale auprès du cabinet présidentiel sera l'agent d'exécution, et les ministères concernés seront responsables de la mise en oeuvre. Le Comité directeur comprenant des représentants du Bureau susmentionné et du PNUD, ainsi que des partenaires en développement ou agences spécialisées des Nations Unies intéressés, sera responsable de la direction politique, de la coordination et de la gestion, de mettre en place les arrangements d'exécution de chaque programme et d'en assurer la supervision et l'évaluation puis d'en examiner les rapports d'activité.

35. L'on accordera la priorité, dans l'exécution des programmes, à une utilisation effective du personnel local et des institutions existant dans le pays. Si cela se justifie et suivant les modes d'intervention, l'on envisagera des accords de sous-traitance pour faire exécuter certains éléments des programmes. Les capacités des agences nationales de mise en oeuvre seront évaluées afin de mettre au point des modules appropriés de formation pour les mettre au courant des règles et procédures à suivre.

36. Un suivi et une évaluation périodiques serviront d'instruments de gestion pour mesurer les réactions des parties intéressées aux activités de programmes et leurs résultats. Le suivi servira à fournir constamment des informations sur la pertinence et l'efficacité des activités de programme dans chaque domaine thématique. Les quatre principaux instruments suivants seront utilisés pour ce faire : a) une planification des ressources à horizon mobile sur trois ans servira à assurer le suivi de l'utilisation des ressources de base, ainsi que les progrès accomplis dans la mobilisation d'autres ressources; b) un rapport triennal d'activités sera soumis au Comité de surveillance de la gestion des programmes; c) on fera un usage important du Comité local d'examen des programmes comme instrument d'examen, de suivi et d'évaluation des programmes; et d) on formulera des indicateurs de performance et critères de réussite qui permettent de mesurer l'impact de chacun des programmes.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES
 POUR L'ÉRYTHRÉE (1997-1999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	6 838	Montant estimé
MCARB 1.1.1	8 494	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
AEPP/AST	752	
Total partiel	16 084 a/	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	-	
Fonds pour le développement durable	FEM : 5 300 BNUS : 300 Capacités 21 : 900 PCRD : 112	Montants estimatifs
Participation aux coûts de tierces parties	3 000	Montants estimatifs
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	8 200	Montants estimatifs
Total partiel	17 812	
TOTAL GÉNÉRAL	33 896 a/	

Abréviations : FEM = Fonds pour l'environnement mondial; CIP = Chiffre indicatif de planification; PCRD = Programme de constitution de réseaux pour le développement durable; AEPP = Appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = Appui aux services techniques; MCARB = Montants cibles pour l'allocation de ressources de base; BNUS = Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (ancien Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne; relevant à présent du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD).

a/ Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.
